

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Caisse de Retraite  
et de Prévoyance des Clercs  
et Employés de Notaires  
5 bis rue de Madrid  
75395 PARIS Cedex 08  
[www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)

2025



Réalisation CRPCEN  
Directeur de la publication Olivier MANIETTE, directeur de la CRPCEN  
Conception graphique CRPCEN, Agence Bullegom - Mai 2026  
Photos Shutterstock / Welcome to the jungle  
Impression : Imprimerie Beaudoin

**CRPCEN**, organisme certifié



# Édito

**OLIVIER MANIETTE,**  
Directeur de la CRPCEN

## Une année de maturité et de cohésion

L'année 2025 a confirmé, avec une remarquable constance, la solidité de notre modèle de gestion et la qualité de notre engagement collectif. Et c'est cette maturité, construite patiemment au fil des années, que nous souhaitons mettre en lumière dans ce nouveau rapport d'activité de la CRPCEN.

Sur le plan financier, la Caisse enregistre pour la onzième année consécutive **un résultat comptable excédentaire pour 2025**. Ce résultat témoigne de la robustesse structurelle de notre gestion des comptes qui sont d'ailleurs certifiés sans observation ni réserve par le commissaire aux comptes (KPMG) confirmant les avis émis ces dernières années.

Concernant la **qualité de notre offre de service**, celle-ci est également saluée tant par les affiliés que par les employeurs. Avec un taux de satisfaction de 93 % exprimé côté assurés — en forte progression depuis 2023 — et 86 % de satisfaction du côté des employeurs, la CRPCEN confirme son positionnement de référence en matière de service public.

Ces chiffres ne sont pas le fruit du hasard. Ils reflètent le travail quotidien de l'ensemble de nos équipes, leur capacité d'écoute et leur volonté permanente d'amélioration. Bien sûr, nous restons toutefois vigilants sur les axes de progression identifiés : la résolution des demandes en une seule fois, la lisibilité de l'information retraite et la connaissance de nos aides d'action sociale. Ces points d'attention nourrissent d'ores et déjà nos feuilles de route pour la prochaine convention d'objectifs et de gestion.

La reconnaissance de **notre démarche qualité** s'est également concrétisée, en juin 2025, par le renouvellement de notre **certification ISO 9001** pour la période 2024-2027, confirmé par l'auditeur qui a souligné la maturité de notre système de management.

Nous arrivons également à la fin de **notre convention d'objectifs et de gestion** (COG 2021-2025). Sur les 31 indicateurs, 29 sont atteints soit un taux de réussite de 93,5 % avec un taux d'avancement moyen des projets à plus de 90 %.

Mais au-delà de la gestion des comptes et des processus, c'est peut-être la convention du personnel 2025 qui a incarné le mieux l'esprit « CRPCEN ». Toutes nos équipes se sont retrouvées en novembre dernier pour travailler ensemble autour de trois grandes questions à savoir : **Quelles sont nos clés de succès ? Quels sont les enjeux de demain ? Quelle vision partageons-nous pour l'avenir de notre Caisse ?** L'enthousiasme, la créativité et la qualité des contributions ont dépassé toutes nos espérances démontrant ainsi que la CRPCEN dispose d'une richesse humaine qui contribue largement à sa force.

À l'instar de 2025, l'année 2026 s'annonce, elle aussi très exigeante mais surtout riche en projets et en événements. Nous installerons un nouveau conseil d'administration en juin et j'en profite pour remercier tous les administrateurs. Ils se sont impliqués avec responsabilité dans de nombreuses commissions et/ou groupes de travail comme le GTPI qui œuvre à optimiser et sécuriser la trajectoire d'évolution du patrimoine.

En outre, nous aurons à finaliser le déploiement de nos outils applicatifs métiers et à renforcer nos actions en matière de cybersécurité. C'est un enjeu absolu qui touche directement la continuité des activités de la Caisse, la protection des données ou encore la maîtrise des risques.

Enfin, nous devons préparer la future convention d'objectifs et de gestion 2027-2031 qui s'attachera à proposer non seulement des projets motivants pour nos agents mais surtout de continuer à servir nos ressortissants, à faciliter l'accès aux droits tout en poursuivant la modernisation de nos processus. Nous abordons cette transition avec le soutien indéfectible des administrateurs, du personnel et des affiliés de la CRPCEN.

\*GTPI : Groupe de travail sur le patrimoine immobilier



# Sommaire

---

## 1. Projets phares 2025

- Revue de direction 2025 : un système de management de la qualité au service de la performance et des usagers ..... 8-10
- Plan de continuité des activités : garantir la continuité de service en situation de crise ..... 11
- Enquête de satisfaction : les affiliés confirment leur soutien à la CRPCEN ..... 12
- Enquête employeurs 2025 : la CRPCEN enregistre une nette progression de la satisfaction ..... 12-13
- La convention du personnel 2025 : une démarche collective inédite ..... 14-15
- Partenariat inter régime : rencontre avec Nicolas DOUADY, directeur des services aux bénéficiaires et chef de cabinet de la CRPCEN ..... 16
- Congrès des notaires : une édition 2025 sous le soleil montpellierain ..... 17

## 2. Convention d'objectifs et de gestion

- Modernisation, performance, engagement : la CRPCEN au rendez-vous de sa COG ..... 20-23

# 3. Gouvernance et organisation de la Caisse

- Composition du conseil d'administration .....26-27
- Activités des commissions ..... 28-29
- Certification des comptes .....29
- Mandature du conseil d'administration 2021-2026 : entre responsabilité et engagement .....30-31
- Le Comité de direction au 31 décembre 2025.....32-33
- Les effectifs .....34-35

1.



# Projets phares 2025

---



2.1m



# REVUE DE DIRECTION 2025 : UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DES USAGERS

L'année 2025 marque une étape importante dans la maturité du système de management de la qualité (SMQ) de la CRPCEN. La revue de direction du 27 janvier 2026 a confirmé la solidité du dispositif, son appropriation par les équipes et sa capacité à produire des résultats tangibles, tant en matière de satisfaction des usagers que de performance interne. Retour en détail des sujets abordés en revue de direction.

## Audits internes et AFNOR : un suivi rigoureux

Quatre audits internes ont été menés en 2025, complétés par un audit RGPD et un audit de procédure. Les préconisations AFNOR 2024 sont engagées à 79 %, celles de 2025 à 22 %. L'audit de surveillance 2026 est programmé pour le mois de juin.

## Une performance globale très satisfaisante

### ✓ Résultats de suivi de la convention d'objectifs et de gestion (COG)

**29 indicateurs COG sur 31 sont atteints, soit 93,5 % de réussite.** Deux indicateurs restent en retrait : la satisfaction sur les aides sociales (55 %) et celui sur la qualité de vie au travail – QVT (78 %).

### ✓ Analyse des processus

Les 19 processus analysés présentent une situation globalement maîtrisée avec plusieurs points forts tels que :

- l'amélioration du taux de traitement des réclamations ;
- la performance stable des processus de liquidation des pensions ;
- la progression du recouvrement et la fiabilisation des référentiels,
- la montée en compétence sur les outils numériques métier.

Certaines fragilités persistent telles que l'obsolescence de certains outils, la dépendance à des compétences clés, la charge de travail élevée dans certains secteurs ou encore des retards sur des projets informatiques structurants.

### ✓ Relations avec les partenaires institutionnels

L'évaluation des partenaires met en évidence des collaborations globalement satisfaisantes :

- **CNAM / CPAM 91** : qualité de liquidation conforme aux objectifs ;
- **CNAV** : suivi renforcé sur SINERGI ;
- **URSSAF CN** : amélioration régulière du partage d'informations ;
- **ENIM** : partenariat structurant pour la fonction médecin-conseil ;
- **CDC** : appui sur les projections actuarielles et la maintenance du site institutionnel de la CRPCEN.

## La CRPCEN obtient de nouveau la certification « Qualité » ISO-9001

Les 3 et 4 juin 2025, la Caisse a accueilli l'auditeur AFNOR chargé du suivi de la certification ISO 9001, renouvelée en 2024.

À l'issue de ces deux journées, il a salué la maturité du système qualité de la CRPCEN et mis en évidence de nombreux points forts tout en formulant quelques recommandations. Celles-ci concernent principalement l'intégration du risque climatique dans l'analyse des risques.



## Pourquoi une démarche qualité ?

Utilisée par plus d'un million d'entreprises et organismes dans plus de 170 pays, la certification ISO 9001 : 2015 est une norme internationale qui établit les exigences relatives à un système de management par la qualité. Elle aide ainsi les entreprises et organismes à mieux s'organiser afin de gagner en efficacité, en productivité et d'accroître la satisfaction de leurs clients tout en réduisant leurs coûts internes. La démarche qualité est devenue une des priorités pour les organismes de Sécurité sociale qui souhaitent renforcer leur efficacité collective et maintenir une offre de services de qualité envers leurs clients.

## Un effort collectif des équipes pour la satisfaction des affiliés de la Caisse

L'obtention de cette certification est le résultat d'un travail et d'un investissement collectif mené par tous les agents de la Caisse. Ce travail doit être néanmoins réinterrogé au quotidien pour maintenir à un haut niveau la qualité de nos services.



### Une méthodologie SMQ renforcée

L'année 2025 a été marquée par deux vagues de revues de processus (RDP) dont la première a servi de préparation à l'audit AFNOR. Les équipes ont également travaillé sur :

- la rationalisation des supports ;
- la simplification des outils de pilotage ;
- l'amélioration de la grille d'analyse des risques ;

Le groupe de travail « Qualité » a joué un rôle structurant dans cette évolution.

### Une communication interne plus importante

La communication autour de la démarche qualité s'est intensifiée par la préparation des équipes à l'audit AFNOR, la sensibilisation des nouveaux arrivants à la démarche qualité lors des parcours d'intégration, la présentation des résultats au Conseil d'administration et diffusion d'un quiz interne. Cette dynamique contribue à l'acculturation progressive des équipes au système de management par la qualité (SMQ).

### Une satisfaction client en nette progression

La CRPCEN réalise chaque année cinq enquêtes de satisfaction auprès de ses publics : affiliés, employeurs, fournisseurs, salariés clients des services supports et salariés de l'organisme. Les résultats 2025 témoignent d'une dynamique positive.

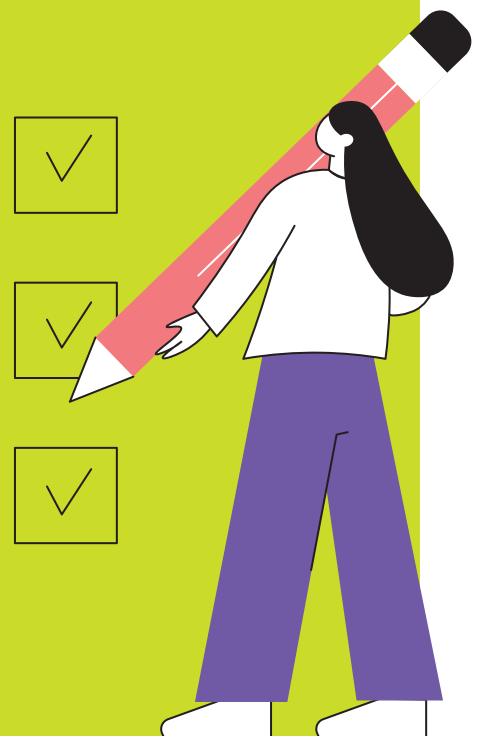
- **Affiliés** : la satisfaction atteint **93 %**, en forte hausse par rapport à 2023 (84 %). Cette amélioration globale s'accompagne d'une **baisse spectaculaire des réclamations** divisées par deux en un an.
- **Employeurs** : **86 %** de satisfaction, un niveau stable qui fera l'objet d'une analyse approfondie des retours.
- **Fournisseurs** : **83 %** se déclarent satisfaits des délais de paiement.
- **Services supports (interne à la CRPCEN)** : progression de l'adhésion à la démarche qualité (**77 %** contre 69 % en 2024).
- **Salariés de la CRPCEN** : le baromètre social affiche **78 %** de satisfaction, en léger recul par rapport à 2023 dans un contexte de tension sur les effectifs et les rémunérations.



### Décisions de la revue de direction pour 2026

La revue de direction acte plusieurs orientations majeures pour l'année 2026 :

- renforcer la prise en compte des retours clients ;  
(les revues de processus 2026 devront intégrer systématiquement les résultats des enquêtes de satisfaction.)
- consolider la gestion des risques et des événements indésirables ;
- poursuivre la modernisation des processus ;
- déployer les applicatifs métier CLOE, BOAAT et SUCRE ;
- refondre certains plans de maîtrise des risques ;
- fusionner les processus de pilotage à horizon 2027 ;
- préparer la labellisation RSE ISO 26000  
(la CRPCEN engage une trajectoire pluriannuelle vers la labellisation appuyée sur les actions déjà menées en matière d'environnement, de dialogue social et d'achats responsables.) ;
- renforcer la gouvernance et la planification  
Les décisions portent notamment sur :
  - l'actualisation du règlement intérieur ;
  - la coordination de la macro-planification ;
  - la participation élargie du CODIR aux revues de processus stratégiques.



## EN CONCLUSION

### La CRPCEN confirme son engagement d'année en année dans la maîtrise de ses processus

La revue de direction 2025 confirme la robustesse du SMQ (Système de Management de la Qualité) de la CRPCEN et la mobilisation des équipes autour de l'amélioration continue. Les résultats sont globalement très positifs : satisfaction en hausse, réclamations en forte baisse, performance COG élevée et dynamique de modernisation soutenue.

L'année 2026 s'annonce comme une année de consolidation et de transformation, marquée par la poursuite des projets informatiques, l'intégration renforcée des retours clients, la structuration de la démarche RSE (responsabilité sociale de l'employeur) et l'évolution de la gouvernance interne. La CRPCEN dispose ainsi d'une base solide pour préparer la future COG 2027-2031 et poursuivre sa trajectoire opérationnelle.

# PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS : GARANTIR LA CONTINUITÉ DE SERVICE EN SITUATION DE CRISE

Dans un contexte marqué par la multiplication des risques – qu'ils soient techniques, environnementaux ou liés à des actes de malveillance – la capacité d'une organisation à maintenir ses missions essentielles en situation de crise constitue un enjeu majeur. À ce titre, la CRPCEN s'appuie sur un **Plan de Continuité des Activités (PCA)** structuré, destiné à assurer la continuité de ses services et la sécurité de ses collaborateurs en cas de sinistre.

## Un dispositif au service de la continuité des missions

Le Plan de Continuité des Activités regroupe l'ensemble des mesures organisationnelles et opérationnelles permettant de garantir la poursuite des activités essentielles de la Caisse en cas d'événement perturbateur (un incendie, une inondation, une panne technique ou un acte de malveillance).

Ce dispositif vise à permettre aux collaborateurs de poursuivre leurs missions dans des conditions adaptées et sécurisées tout en assurant la continuité du service rendu aux assurés. Il couvre notamment des fonctions critiques telles que le paiement des pensions, le remboursement des prestations de santé, la gestion des aides sociales ou encore le traitement des situations liées à la maternité et aux décès.

## Une gouvernance dédiée à la gestion de crise

La mise en œuvre du PCA repose sur une organisation structurée permettant une prise de décision rapide en cas d'incident.

Un comité d'alerte, composé notamment des responsables des moyens généraux, des ressources humaines, du service informatique ainsi que du responsable du PCA et de son adjointe, est chargé d'évaluer la gravité de la situation et de déterminer la nécessité d'activer le dispositif de gestion de crise.

En fonction de l'analyse réalisée, un comité de crise, constitué des membres du comité de direction peut être mobilisé afin de décider de l'activation du PCA. Lorsque celui-ci est déclenché, ce comité assure un suivi quotidien de la situation jusqu'au retour à des conditions de fonctionnement normales.

Si certaines fonctions sont spécifiquement mobilisées dans ce cadre, l'ensemble des collaborateurs peut être concerné par la mise en œuvre du PCA.



## Des exercices réguliers pour renforcer la préparation

Afin de garantir l'efficacité du dispositif, des exercices de simulation sont organisés régulièrement.

En 2024, plusieurs tests ont été conduits notamment dans la perspective des Jeux Olympiques. Ils ont porté sur l'utilisation du bouton d'alarme situé à l'accueil général, destiné à solliciter une assistance en cas d'agression ainsi que sur la fermeture sécurisée des accès du siège de la CRPCEN en cas de menace extérieure.

Dans une démarche d'amélioration continue, de nouveaux tests des dispositifs de sécurité sont programmés. Par ailleurs, un exercice complet de simulation a été organisé le 7 octobre 2025 dans le cadre d'un audit mené avec l'appui de la Structure Nationale des Plans de Continuité d'Activités (SNPCA), structure pilotée par la CNAM et partenaire de la CRPCEN depuis 2018 pour l'accompagnement et l'évaluation des dispositifs de continuité.

## Une mobilisation éprouvée en situation réelle

Pour illustrer l'importance du PCA et à titre d'exemple, la CRPCEN a été amenée à activer son dispositif de continuité à la suite d'un incident survenu le 22 décembre 2023, lié à une panne électrique majeure. Afin de garantir la poursuite des activités, la majorité des collaborateurs a basculé en télétravail pendant près d'un mois, le temps de rétablir les conditions normales de fonctionnement.

Cet épisode a confirmé l'importance d'un dispositif anticipé et structuré permettant d'assurer la continuité des missions de service public de la Caisse, même en situation de crise.

## ENQUÊTE DE SATISFACTION : LES AFFILIÉS CONFIRMENT LEUR SOUTIEN À LA CRPCEN

L'enquête de satisfaction 2025 a été communiquée à 81 688 affiliés de la CRPCEN et a obtenu 12 586 retours, soit 15 % de participation. Ce taux de participation est satisfaisant et stable par rapport aux années précédentes.

93 % des participants à cette enquête se déclarent satisfaits des services de la CRPCEN, un taux très élevé et en augmentation constante. Sur les 4 thématiques observées dans ce questionnaire, l'indice Maladie renforce sa course en tête avec 89 % de satisfaction recueillis (+3 points) même si l'on observe également des progressions marquantes du côté des pensions (+10 points), de la relation client et de l'Action Sociale.

L'ensemble des indices de satisfaction sur toutes les thématiques de l'enquête est particulièrement élevé. Néanmoins quelques résultats doivent appeler une certaine vigilance :

- la connaissance et la compréhension de l'information retraite pourraient être améliorées (seuls 54 % des répondants se sentent suffisamment informés sur leurs droits à la retraite même si ce score est en nette hausse par rapport aux campagnes précédentes).
- la connaissance et la lisibilité des aides d'action sociale doivent encore être améliorées ;
- le traitement des demandes en une seule fois ; en effet, si la qualité de la prise en charge est bien évaluée, la résolution « en une seule fois » est faible et perçue comme en recul (27 % en 2025 contre 58 % en 2023) et la majorité des répondants déclarent que leur demande n'a été résolue que partiellement (66 % en 2025 vs 17 %). Il en résulte donc un besoin de recontacter la Caisse.

Depuis de nombreuses années, la Caisse met un point d'honneur à questionner régulièrement ses affiliés afin d'être à l'écoute des besoins et ce, pour déployer une offre de service adaptée. Les enquêtes sont menées avec une fréquence annuelle et le nombre de participants, important et relativement stable, témoigne toujours d'un réel attachement pour la CRPCEN.



## ENQUÊTE EMPLOYEURS 2025 : LA CRPCEN ENREGISTRE UNE NETTE PROGRESSION DE LA SATISFACTION

La CRPCEN a dévoilé les résultats de son enquête employeurs 2025. Cette nouvelle consultation globale, destinée à évaluer la qualité des services rendus aux études notariales, met en lumière une amélioration notable de la participation et un niveau de satisfaction globale élevé.



### Une participation en forte hausse

La campagne, ouverte du 17 novembre au 6 décembre 2025, a été envoyée à plus de 5 700 études. Avec 762 répondants, le taux de participation atteint 14,30 %, soit plus du double de celui de 2018 (6,40 %).

### Un profil de répondants représentatif des usages

Les répondants sont majoritairement des comptables (73 %), suivis des notaires (15 %) et des responsables RH (10 %). Les autres fonctions (secrétaires générales, formalistes, clerks, gestionnaires de paie...) représentent quant à elles 2 % des répondants.

### Une satisfaction globale élevée : 86 % d'avis positifs

La CRPCEN obtient une note moyenne de 3,24/4, soit un taux de satisfaction générale de 86 %. Les contacts avec la Caisse restent fréquents : 78 % des répondants l'ont sollicitée au cours des 12 derniers mois, principalement pour des questions liées aux arrêts de travail et aux indemnités journalières (70 %).



### Les demandes écrites privilégiées et bien notées

Les échanges par courrier ou mail constituent le premier canal de contact (78 %). La satisfaction globale pour ces demandes atteint 3,09/4, avec 73 % d'avis positifs.

Les demandes écrites portent majoritairement sur les arrêts de travail (73 %), le suivi des cotisations (12 %) et les démarches d'affiliation ou d'embauche (11 %).

### Un accueil téléphonique apprécié mais perfectible

54 % des répondants ont contacté la CRPCEN par téléphone. La satisfaction globale s'établit à 2,84/4, soit 66 % d'avis positifs.

Les points forts remarqués par les répondants :

- amabilité des interlocuteurs : 3,30/4 (85 % de satisfaction)
- qualité des réponses : 3/4 (75 %)

Les axes d'amélioration :

- plage horaire : 2,33/4
- temps d'attente : 2,32/4

Un tiers des répondants souhaite davantage de rendez-vous téléphoniques thématiques, notamment sur les cotisations, les arrêts de travail, l'affiliation et la retraite.

### Des outils numériques globalement bien perçus

• Site Internet :

79 % des répondants consultent le site de la CRPCEN. La satisfaction globale atteint 2,99/4 :

- disponibilité : 3,2/4
- ergonomie et navigation : 2,91/4
- documentation en ligne : 2,87/4
- utilité des services en ligne : 2,85/4

Des améliorations sont toutefois attendues sur l'ergonomie, l'aide en ligne et la documentation.

• Espace de service sécurisé (ESS) :

75 % des répondants disposent d'un compte personnel CRPCEN. Les notes oscillent entre 2,92 et 3,11/4, notamment sur :

- la facilité d'utilisation : 3,11/4
- la qualité du service : 3,07/4
- la traçabilité : 3,06/4

• Net-entreprises :

Très largement utilisé par les répondants (96 %), il obtient d'excellentes notes notamment sur :

- la facilité d'utilisation : 3,30/4
- la simplicité des déclarations : 3,30/4

Quelques frustrations persistent : ergonomie, assistance en ligne, création de comptes, modification de RIB.

### Newsletter et webinaires : des outils de communication très appréciés

45 % des répondants ont consulté la newsletter trimestrielle « Lien social » au cours de l'année. Elle obtient 3,25/4, avec 85 % de satisfaction.

Les répondants se disent bien informés sur :

- l'actualité de la CRPCEN (82 %),
- les modalités déclaratives (72 %),
- les changements réglementaires (71 %).

Les webinaires, suivis par 5 % des répondants, affichent un taux de satisfaction de 86 %. Plus de la moitié des répondants souhaitent de nouveaux formats principalement sur les arrêts de travail, la retraite, l'affiliation et les déclarations.

## CONCLUSION

### Une dynamique positive et des pistes d'amélioration ciblées

L'enquête 2025 confirme une progression nette de la satisfaction des employeurs et une forte adhésion aux services en ligne de la CRPCEN.

Les attentes portent principalement sur :

- l'amélioration de l'accueil téléphonique (plages horaires, délais d'attente),
- l'ergonomie du site Internet et de Net-entreprises,
- une information plus régulière sur les évolutions réglementaires,
- le développement des webinaires et rendez-vous thématiques.

Ces résultats constituent une base solide pour poursuivre l'amélioration continue des services rendus aux études notariales.



# LA CONVENTION DU PERSONNEL 2025 : UNE DÉMARCHE COLLECTIVE INÉDITE



En 2025, la CRPCEN a engagé une nouvelle dynamique en organisant sa traditionnelle convention du personnel selon un format renouvelé, fondé sur la participation active de l'ensemble des collaborateurs de la Caisse.



## Une convention d'un genre inédit

Lors d'une réunion avec le personnel de la CRPCEN début 2025, le directeur Olivier MANIETTE a lancé l'idée d'organiser la prochaine convention du personnel avec pour défi de préparer cet événement grâce au concours de tous les agents de la Caisse. Il a notamment souligné la volonté de s'inspirer du succès du séminaire des managers et cadres de proximité qui s'était tenu en octobre 2024. Ce dernier avait été marqué par la richesse des échanges, la qualité des contributions collectives et l'efficacité d'une préparation anticipée et collaborative.

Dans cette continuité, la convention du personnel 2025 a donc été conçue selon un principe inédit : celui de la co-construction. Chaque service a ainsi été amené à désigner un ambassadeur chargé de porter la parole de ses collègues. Au total, 38 ambassadeurs ont été mobilisés, reflétant la diversité des métiers et des expertises au sein de la Caisse.

Ces représentants se sont réunis à plusieurs reprises en amont de la convention, avec l'appui du service communication afin de structurer les réflexions et préparer les restitutions. Cette organisation a permis de garantir l'expression de tous, à travers une démarche structurée.



### Trois thématiques de réflexion

Les travaux ont été articulés autour de trois grands axes de réflexion.

- Le premier, consacré aux « Clés du succès », visait à identifier les réussites des différents services ainsi que les leviers ayant permis de les atteindre.
- Le deuxième thème, centré sur les « Enjeux de demain », avait permis de faire émerger les éventuelles difficultés qui pourraient se présenter, notamment en lien avec les évolutions des métiers et les impacts environnementaux.
- Enfin, le troisième axe portait sur la « Vision d'un avenir constructif et motivant », avec pour objectif de nourrir une réflexion collective sur l'avenir de la CRPCEN et de renforcer l'engagement des équipes et l'esprit collectif.

La restitution des travaux durant la journée a été conçue de manière ludique et dynamique, avec des vidéos, des interviews, des animations... contribuant ainsi à donner à cette journée un rythme entraînant basé sur le partage et la cohésion d'équipe.

### Franc succès pour cette convention

La journée du 27 novembre 2025 a été un succès unanimement salué par les agents montrant la capacité de la CRPCEN à se mobiliser autour d'un projet commun. Cette convention aura été une étape importante dans la vie de la Caisse, en affirmant une culture managériale fondée sur la participation, la valorisation des initiatives et la construction collective de l'avenir.



### Le journal de la convention : un lien fort avec les agents

Durant toute la durée de la préparation de la convention de personnel, le service communication en charge d'organiser cet événement a publié un journal diffusé à l'ensemble des agents afin de les informer des préparatifs.

Ce document a rencontré un succès unanime lors de ses publications, permettant un contact régulier de l'équipe « Com » sur le terrain (le journal était diffusé dans les services), favorisant ainsi des échanges constructifs pour préparer au mieux cette journée.



## PARTENARIAT INTER RÉGIME : RENCONTRE AVEC NICOLAS DOUADY, DIRECTEUR DES SERVICES AUX BÉNÉFICIAIRES ET CHEF DE CABINET DE LA CRPCEN



**Le 23 septembre dernier, la CPAM 91 était accueillie dans nos locaux pour le comité de pilotage annuel dans le cadre de la convention qui unit nos deux Caisses. À cette occasion, Nicolas DOUADY a accepté de revenir sur les objectifs de ce partenariat et d'en expliquer les atouts pour notre organisme.**

### Monsieur DOUADY, comment s'est passée la journée avec la CPAM 91 ?

**Nicolas DOUADY :** Dans le cadre du partenariat que la CRPCEN a conclu avec la CPAM 91, nous organisons chaque année un comité de pilotage. Il s'agit d'un temps privilégié au cours duquel nous abordons des sujets tels que l'état de la production (quantité, délais de traitement), la qualité de service, les projets en cours ou à venir, les éventuelles difficultés... La préparation de cette réunion est facilitée par la qualité des échanges entretenus toute l'année avec la CPAM, et par la grande implication des équipes internes (pôle PN et plateforme GED courrier). Le support est toujours réalisé en collaboration avec nos collègues du Régime général. Nous avons reçu le directeur général de la CPAM 91, Albert LAUTMAN, la responsable « Frais de santé », Véronique PICAT et la responsable d'unité, Géraldine REINHARD.

### Depuis quand ce partenariat est-il en place et quelles en sont les attentes ?

**Nicolas DOUADY :** Initiée en 2016, la délégation d'activités de la CRPCEN à la CPAM 91 s'est déployée progressivement entre 2017 et 2021. Il s'agissait alors de déléguer auprès du Régime général des activités liées à la gestion des frais de santé. En effet, la réglementation est tellement dense qu'il devenait difficile de maintenir l'activité sur tous les domaines. En 2024, nous avons donné un nouvel élan à ce partenariat en achevant la délégation de la gestion des feuilles de soins électroniques pour l'ensemble des normes (transport, sage-femmes, dentaires, auxiliaires médicaux, optique) et le reliquat de feuilles de soins papier numérisables. Restent en dehors de cette délégation les feuilles de soins papier transport car elles sont non numérisables via SYNERGIE et les dossiers d'optique, en raison d'une incompatibilité d'organisation entre la CPAM et la CRPCEN. À ce jour, il ne nous reste plus qu'à finaliser la nouvelle signature de la convention de partenariat élargi à tout le périmètre de gestion. Celle-ci est actuellement en cours de relecture par la CNAM.

### Qu'est-ce que ce partenariat doit apporter à la CRPCEN ?

**Nicolas DOUADY :** L'organisation retenue vise à garantir des délais rapides et une qualité de service élevée pour nos assurés.

Dans un contexte où la réglementation en matière de frais de santé évolue constamment, il devient essentiel – mais aussi de plus en plus complexe – de maintenir et de développer les compétences des équipes. Or, les CPAM disposant de ressources humaines plus importantes que celles de la CRPCEN, le maintien de cette compétence est plus aisé pour elles. Par ailleurs, au regard des volumétries qu'elles traitent, les CPAM peuvent mettre en œuvre des procédures de travail plus industrielles que nous ne le ferions. Ce partage d'activité entre la CPAM 91 et la CRPCEN nous permet, par ricochet, de nous concentrer sur des activités à plus forte valeur ajoutée et à maintenir un très haut niveau de qualité de service sur les activités que nous ne déléguons pas à la CPAM.

### Quelles sont les équipes concernées et en quoi cela va-t-il changer leur quotidien ?

**Nicolas DOUADY :** La délégation impacte le pôle PN et la plateforme GED. Au quotidien, les équipes vont travailler sur des activités à plus forte valeur ajoutée. En revanche, la plateforme GED doit assurer la numérisation des feuilles de soins papier reçues au jour le jour pour pouvoir alimenter la CPAM 91 en continu.

### Que peut-on souhaiter pour la suite de cette collaboration ?

**Nicolas DOUADY :** La collaboration étroite avec la CPAM 91 nous permet d'élargir nos échanges sur d'autres thématiques telles que la lutte contre la fraude, l'usage de l'intelligence artificielle ou encore l'analyse des nouvelles réglementations. Toutes ces réflexions pourront sans doute permettre d'envisager ensemble de futurs projets qui vont non seulement accroître notre performance, mais surtout nous faire gagner en efficacité.

### Si vous deviez résumer ce partenariat en un mot, ce serait lequel ?

**Nicolas DOUADY :** Il s'agit d'un parfait modèle de coordination inter-régime. Les équipes travaillent en étroite collaboration au quotidien, les échanges sont très fluides. Nous sommes sur la même longueur d'ondes et nous traitons les sujets aussi efficacement que possible.



# CONGRÈS DES NOTAIRES : UNE ÉDITION 2025 SOUS LE SOLEIL MONTPELLIÉRAIN



Pour la 19<sup>e</sup> année consécutive, la CRPCEN a participé au Congrès des notaires qui s'est tenu à Montpellier du 24 au 26 septembre dernier.

Cette année, le thème de cette 121<sup>e</sup> édition était « Famille & Créativité notariale : accompagner les tribus d'aujourd'hui » : la construction (mariage, PACS, filiation...) ; la vie (entraide, patrimoine, protection des plus fragiles, séparation) et la transmission (donation, succession, testament...).

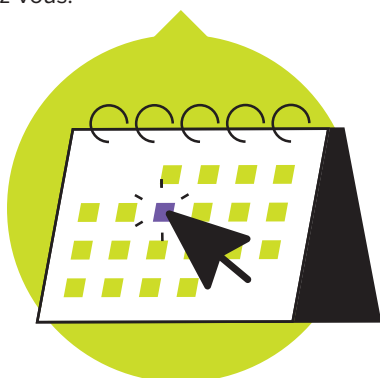
Ce fut l'occasion de nouveau pour l'équipe administrative dépêchée sur place de répondre aux questions des congressistes tant sur le fonctionnement de leur étude que sur des problématiques plus individuelles liées à la retraite ou aux prestations de la CRPCEN de manière plus générale.

Le prochain congrès se tiendra à **Lille en 2026** et la CRPCEN sera de nouveau au rendez-vous.



ASSOCIATION  
**CONGRÈS**  
DES  
NOTAIRES DE FRANCE

  
Notaires  
de France



Olivier MANIETTE, directeur entouré de l'équipe CRPCEN présente au congrès.



Flavie LABORIE, directrice adjointe  
Olivier MANIETTE, directeur  
Hubert FABRE, vice-président notaire du CA de la CRPCEN.

# 2.



# Convention d'objectifs et de gestion

---

Une convention pour accompagner la transformation  
et améliorer la performance

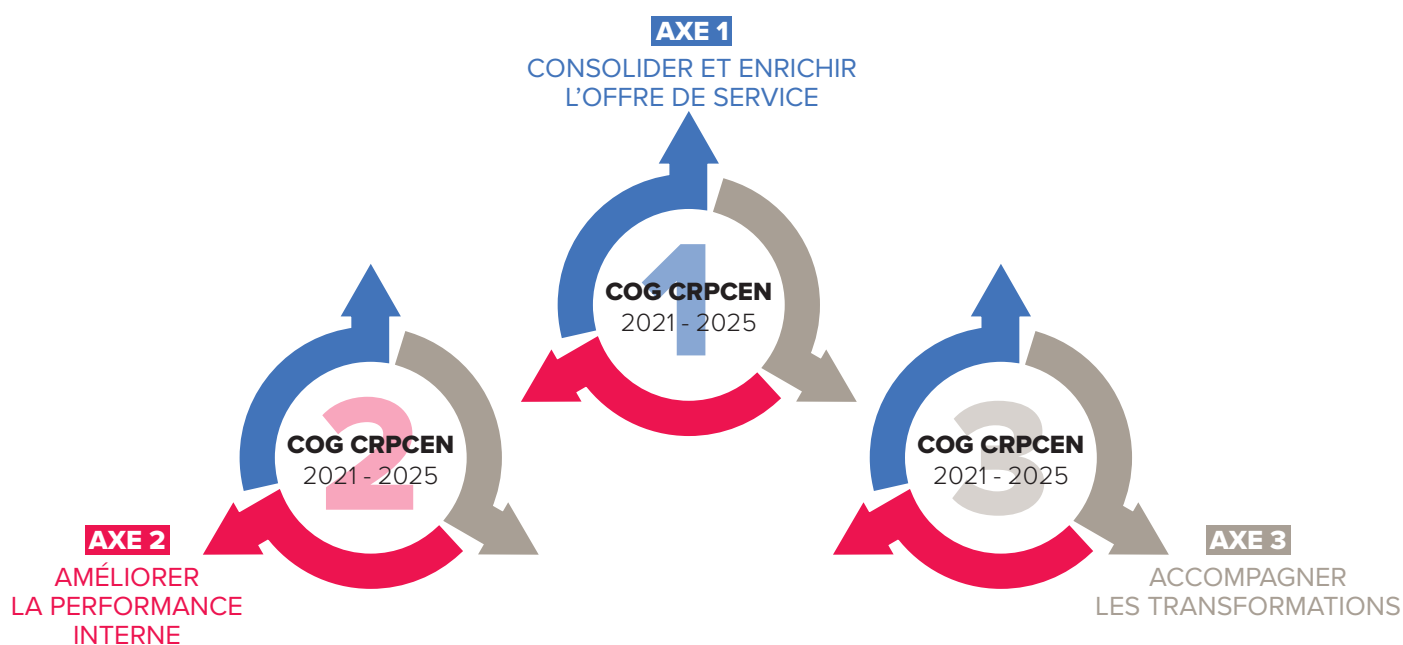
CONVENTION  
D'OBJECTIFS  
ET DE GESTION  
CRPCEN / ÉTAT

COG

2021 - 2025



# MODERNISATION, PERFORMANCE, ENGAGEMENT : LA CRPCEN AU RENDEZ-VOUS DE SA COG



Les conventions d'objectifs et de gestion (COG) sont au cœur de la gouvernance du service public de la sécurité sociale depuis 1996. Elles formalisent les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre afin de moderniser et améliorer la performance du système de protection sociale, en termes de maîtrise des dépenses et de qualité de service rendu aux usagers.

## La COG 2021-2025 : 3 axes pour la performance

La CRPCEN a l'ambition que la COG 2021-2025 soit la synthèse des ambitions de la protection sociale et de la profession notariale. Ces deux mondes sont tournés vers la satisfaction client avec la volonté d'être plus juste, plus équitable, plus universelle à l'égard de l'ensemble des citoyens.

Simplification administrative, développement des téléservices, fluidité des contacts : l'objectif est de faciliter l'accès aux droits et aux services pour tous, en particulier aux personnes les plus fragiles et les plus démunies, avec le même souci d'équité.

Dans ce contexte, la COG 2021-2025 se décline selon les 3 axes suivants :

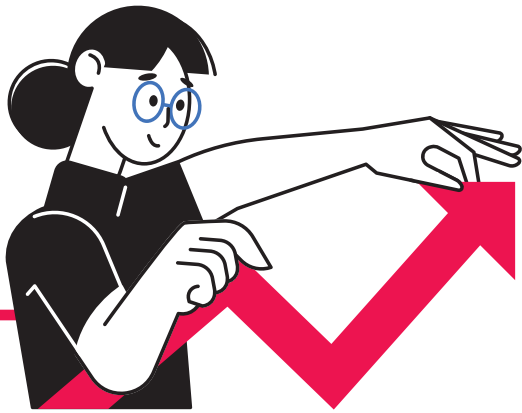
La finalité des actions entreprises par la CRPCEN vise la satisfaction de ses clients. Les résultats des études menées par la Caisse sur les attentes de ses affiliés concordent par rapport à celles de l'ensemble des Français et aux ambitions des pou-

voirs publics qui souhaitent plus de simplification administrative, de services en ligne et de qualité dans les prestations fournies. Si les résultats de satisfaction sont très positifs depuis 2004 et démontrent un attachement fort au régime, la CRPCEN entend poursuivre la modernisation de sa stratégie de service en préservant une dimension humaine dans sa relation avec les affiliés.

La légitimité de la CRPCEN repose sur ses performances de service et de gestion. La démarche qualité, qui structure la Caisse depuis 2016, permet aux équipes de travailler avec une méthodologie commune à la recherche d'une performance optimale dans chaque processus. L'obtention de la certification ISO 9001:2015 en 2018 est un encouragement à poursuivre dans cette dynamique. Issue de la qualité, la mise en œuvre de méthodes de production inspirées de la sphère industrielle entraîne l'évolution des processus. Cette démarche sera complétée et élargie à l'ensemble des services.

Pour atteindre les objectifs du programme Action publique 2022, la CRPCEN se veut une Caisse connectée, efficiente mais surtout engagée, fédérant des équipes volontaires et impliquées autour de :

- **valeurs sociales et environnementales**, par le biais de la politique de RSE
- **valeurs de progrès**, par le biais de l'innovation technologique autour du système d'information (SI)
- **valeurs de partage d'expérience et de mutualisation** auprès de nos partenaires.



Au cœur des transformations, l'évolution du système d'information sera un atout essentiel de la CRPCEN pour répondre aux enjeux transverses de relation clients, de performance de la production et d'efficacité. Dans un contexte de mutations réglementaires, sociales et technologiques, la CRPCEN doit également réussir l'accompagnement de ses salariés. Elle s'appuiera sur son schéma directeur des ressources humaines bâti autour de la qualité de vie au travail et le développement des compétences. Enfin, pour anticiper et accompagner les évolutions de son écosystème, la CRPCEN restera en veille des innovations et des bonnes pratiques avec les autres organismes.

### Consolider et enrichir l'offre de services

En 2025, la CRPCEN a poursuivi le développement des échanges et des services en ligne, bâtis autour de son espace de services sécurisé (ESS) qui enregistre désormais 104 084 abonnés. Cet espace utilise France Connect, le dispositif permettant aux internautes de s'identifier sur un service en ligne par l'intermédiaire d'un compte existant de type impots.gouv.fr ou laposte.fr.

Un bouquet de téléservices est disponible : bordereaux de paiement pour le versement des Indemnités Journalières (BPIJ), attestation fiscale dématérialisée pour les pensionnés (retraités et invalides) de moins de 75 ans (indiquant le montant déclaré et le montant d'impôt prélevé dans le cadre du prélèvement à la source). L'application Carte Vitale sur smartphone est active pour nos affiliés depuis novembre 2025. Les retraités peuvent également consulter leur bulletin de pension mensuel détaillant les prélèvements et les contributions. Les téléservices de déclaration de naissance d'un enfant et de changement de nom d'usage sont étudiés pour 2027.

S'agissant de la relation clients, l'information est actualisée régulièrement par le comité interne de la Ligne Éditoriale de la Relation Client (CLERC) à travers les canaux de diffusion : site internet, newsletter, serveur vocal, courriers, courriels, vidéos. La fréquentation du site de la Caisse a doublé depuis 2021, se situant autour de 500 000 visiteurs par an, et la prise de rendez-vous téléphoniques améliore de manière pérenne le service rendu aux usagers. Le module de rendez-vous téléphonique (via la messagerie ESS) permet de réserver les appels entrants aux personnes éloignées du numérique. En parallèle, le Serveur Vocal Interactif (SVI) améliore la joignabilité de la Caisse.

La CRPCEN a mis en place des parcours Clients sur son site web, correspondant à 4 catégories d'assuré : les moins de 40 ans, âgés de 40 à 59 ans, actifs de 59 ans et plus, et enfin les retraités. Chaque parcours est transformé en infographie interactive avec des renvois sur les contenus du site de la Caisse ou sur le site de l'union retraite. Du fait de la réforme des retraites, des webinaires d'information sont organisés à destination des actifs futurs retraités et des employeurs pour les changements d'affiliation. Pour les 59 ans et plus, des programmes de formation à la retraite sont menés en lien avec les chambres notariales.

En 2025, les délais de traitement des courriels entrants (sous 48 heures) et des réclamations (sous 10 jours ouvrés) ont été

respectés, la polyvalence des téléconseillers permettant d'affiner la réponse apportée dès le premier contact. Il est à noter qu'en 2025, le nombre de réclamations a diminué de 56 % par rapport à l'année précédente. En matière d'écoute terrain, la CRPCEN poursuit sa démarche « Aller vers » d'appels sortants vers les affiliés réitérant des demandes vers la Caisse.

En matière d'action sanitaire et sociale, les indicateurs de délais de traitement des demandes ont été atteints en 2025. La plateforme téléphonique d'intermédiation accompagne les affiliés les plus fragiles, confrontés à l'épuisement psychologique ou aux difficultés d'accès aux outils numériques. Depuis 2024, l'aide unique « 3 en 1 » (aide à la déconnexion et au répit) a remplacé les aides périodiques. Enfin, les ateliers du « Bien vieillir » sont opérationnels au niveau national, en partenariat avec la CAMIEG.



### Améliorer la performance interne

Concernant l'activité Maladie en 2025, la CRPCEN a tenu ses délais de remboursement et respecté l'ensemble de ses indicateurs de performance, en matière de prestations en espèce, de frais de santé et de contrôle. Il est à noter que l'activité de gestion des bénéficiaires a été marquée par la reprise de l'activité du notariat après deux années de baisses des demandes d'affiliations. Le traitement des frais de santé est externalisé auprès de la CPAM 91. En 2025 a été déployé la mise en place des Avis d'Arrêt de Travail (AAT) Cerfa sécurisé.

S'agissant de l'activité Vieillesse, le modèle de production intègre la fiabilisation de la carrière pour les assurés atteignant l'âge de 60 ans dans l'année, afin de réduire les délais de liquidation des droits. En 2025, les indicateurs de délais moyens de liquidation sont à l'objectif pour les droits propres, et très proche de l'objectif pour les droits dérivés. Il est à noter une augmentation des demandes de mises à jour de carrière, émanant des études notariales (lié à des problèmes de complètement des DSN) et d'assurés de plus en plus jeunes (du fait des campagnes de communication du GIP-Union Retraite).



En 2025 en matière de maîtrise des risques, la CRPCEN a exécuté son PCIU (Plan de Contrôle Interne Unique). Il rassemble les actions et les indicateurs du contrôle de la direction comptable et financière (DCF), du contrôle interne spécifique à la Caisse, de lutte contre la fraude et de recouvrement. Le partenariat avec la CNAM permet de renforcer la détection de fraudes éventuelles. La Caisse a également poursuivi l'extension de son plan de continuité d'activité (PCA). Depuis 2025, le PCA couvre l'ensemble des processus opérationnels et supports de la Caisse.

À l'issue de l'audit de suivi de 2025, la Caisse a été confirmée dans sa certification ISO 9001-2015 par l'AFNOR sur l'ensemble de ses activités, sans non-conformité ou point sensible. S'agissant de la sécurité des systèmes d'information (PSSI), la CRPCEN poursuit ses campagnes de sensibilisation et la formation aux bonnes pratiques.

Le transfert de l'activité de recouvrement à l'URSSAF Caisse Nationale représentait l'une des actions majeures de la COG : ce transfert est effectif depuis le mois de janvier 2023. Le nouveau module de recouvrement des émoluments est attendu pour 2026.

### Accompagner les transformations

S'agissant des ressources humaines, la CRPCEN poursuit ses actions en matière de Qualité de Vie au Travail (QVT) et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). En parallèle, un plan de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) est déployé pour chaque service.

Acteur engagé pour l'environnement, la Caisse a mis à jour en 2025 son plan annuel de sobriété énergétique conformément à la demande du gouvernement : réduction de la climatisation, de la consommation d'eau et d'électricité, utilisation du dispositif de chauffage collectif urbain de la ville de Paris, sensibilisation et diffusion de bonnes pratiques auprès des salariés. Ce plan a permis en 2025 de réduire de 10 % la consommation électrique du siège par rapport à l'année de référence 2019, et de 29 % la consommation de chauffage. Nos fournisseurs sont également

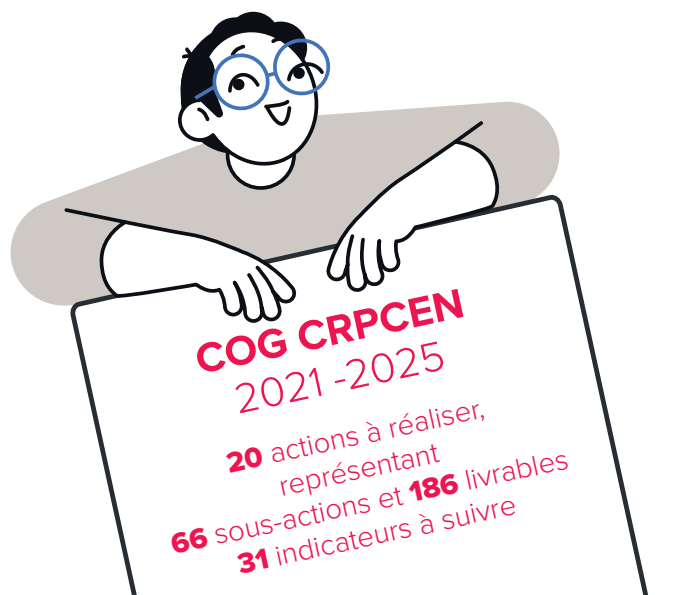


invités à respecter la charte inter-régimes pour des achats responsables.

Le schéma directeur des systèmes d'information est mené conformément aux engagements autour des chantiers de refonte des infrastructures, de sécurité, de rationalisation des flux et d'évolution des applicatifs (recouvrement, référentiels employeurs). Les travaux liés aux applications inter-régimes se mènent en coordination avec le GIP Union Retraite, en intégrant notamment l'impact de la réforme des retraites sur les outils d'affiliation et de simulation de pension.

En matière d'échanges avec l'extérieur, la CRPCEN travaille en partenariat avec les organismes de protection sociale : partage d'expérience, mutualisation de marchés, étude d'externalisation. En 2025, les relations se sont poursuivies avec les acteurs de la branche notariale (conseil supérieur du notariat, chambres et études).

Enfin, les activités de recherche et développement permettent à la Caisse de se préparer à la prochaine COG 2027-2031. Des thématiques telles que la numérisation complète de la chaîne documentaire (de la réception du courrier à l'archivage) et le recours à l'intelligence artificielle font l'objet d'études d'impact.



Retrouver la COG CRPCEN 2021-2025 sur [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)

## CHIFFRES CLÉS 2025



**79 %**

de nos indicateurs COG sont en progression en 2025 par rapport à 2024



**105 000**

comptes personnels créés au total



**96 %**

Taux d'appels aboutis



**93 %**

des pensions de retraite en droits propres sont versées sous 60 jours



**2,79 jours**

en moyenne pour verser les IJ maladie directement aux assurés



**98 %**

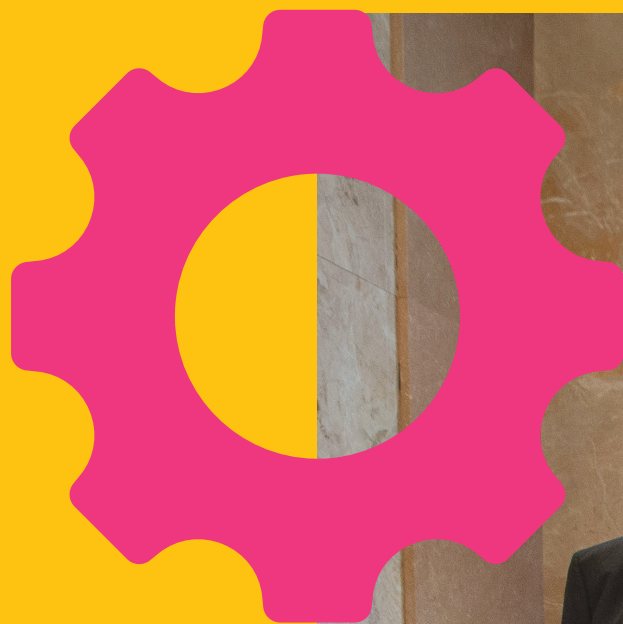
des feuilles de soins sont désormais en format électronique ; elles sont traitées en moyenne en moins de 3 jours (2,70 jours)



**89 %**

des courriels reçus sont traités dans les 48 heures

# 3.



# Gouvernance et organisation de la Caisse

---

Un conseil d'administration engagé et responsable  
et une équipe administrative qui assure quotidiennement  
le fonctionnement de la Caisse





## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidé par un conseiller d'État nommé par arrêté interministériel, le conseil d'administration paritaire est composé de :

- 8 **notaires** désignés par le Conseil Supérieur du Notariat ;
- 6 élus représentant les **clercs et employés du notariat** en activité ;
- et 2 élus représentant les **pensionnés du notariat**.

La durée de la mandature, fixée à 5 ans depuis 2006, permet d'inscrire dans la durée les politiques et les actions initiées par les administrateurs, tout en les intégrant dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de gestion que la CRPCEN passe avec l'État.

### Membres du BUREAU



LA PRÉSIDENTE  
- **Mme Christine MAUGÛÉ**,  
conseillère d'État

#### LES VICE-PRÉSIDENTS

- **Maître Hubert FABRE**
- **M. Serge FOREST**

#### LES SECRÉTAIRES

- **Maître Antoine DESMIERS DE LIGOUYER**
- **Mme Lise VERDIER**

### Représentants de l'ÉTAT

LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT, REPRÉSENTANT LE MINISTRE CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- **M. Rémi TABAUD-DEBOTH**
- **M. Guillaume RAVIER**
- **Mme Nora HADDAD**

LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT, REPRÉSENTANT LE MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET

- **Mme Anaïs MATEOS**
- **M. Timothée JAMKA**

LE REPRÉSENTANT DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

- **Mme Édith LAUNAY**

### Membres représentant les NOTAIRES TITULAIRES



**Maître Hubert FABRE**



**Maître Antoine DESMIERS DE LIGOUYER**



**Maître Jean-Patrick PROUVOST**



**Maître Michel GOLAIN**



**Maître Arielle DUPONT-STIVAL**



**Maître Corinne FEUILLETTE-CADENNE**



**Maître Jean-Philippe ANDRIEU**



**Maître Bernard DUMAS**

### Membres représentant les NOTAIRES SUPPLÉANTS



**Maître Pascale CESSAC-MEYRIGNAC**



**Maître Daniel SPRUYT**



**Maître Philippe DELATRE**



**Maître Pascal MOURET**



**Maître Serge CONSTANT**



**Maître François JULIE**



**Maître Guy JUMÈRE-LOUGRAND**



**Maître Hélène SELLIER-DUPONT**

Membres représentant les  
**CLERCS ET EMPLOYÉS DU NOTARIAT TITULAIRES**



Mme Lise  
VERDIER



M. Erwan  
QUENTEL



Mme Lucile  
BRUN



M. René  
SERNA



Mme Karine  
CONDOURE



Mme Sandra  
WISNIEWSKI

Membres représentant les  
**CLERCS ET EMPLOYÉS DU NOTARIAT SUPPLÉANTS**



M. Cédric  
BOMPARD



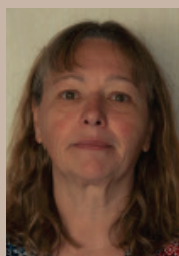
Mme Séverine  
BOULANGER  
Membre non actif depuis  
le CA du 25/03/2025



M. Fabrice  
HILLADJIAN



Mme Nathalie  
BERHAULT



Mme Nadia  
LEFORT



M. Emmanuel  
DORE

Membres représentant les  
**PENSIONNÉS DU NOTARIAT  
TITULAIRES**



M. Serge  
FOREST



Mme Agnès  
MARRE

Membres représentant les  
**PENSIONNÉS DU NOTARIAT  
SUPPLÉANTS**



M. Louis-Marie  
ROCHARD



Mme Christiane  
CŒUR

## ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

Au-delà des commissions rendues obligatoires par les textes, le conseil d'administration peut créer, conformément aux attributions qui lui sont accordées, des commissions auxquelles il peut éventuellement donner délégation. Se réunissant autant que nécessaire, ces commissions et groupes de travail ont des attributions et une composition fixées par le conseil d'administration.



### COMMISSION DE RECOURS AMIABLE (employeurs et assurés)

**15 réunions (5 CRA Employeurs et 10 CRA Assurés)**

Conformément à l'article 15 du décret n° 90-1215 du 20 décembre 1990 et aux articles R.142-1 à R.142-6 du Code de la sécurité sociale, la commission de recours amiable répartie en 2 sections – employeurs et assurés – examine les réclamations formulées contre les décisions de la Caisse, accorde les remises de majorations et pénalités de retard, au-delà de la limite de compétence du directeur (fixée à 7 065 € pour 2025) et accorde les remises de dettes.

En 2025, 48 dossiers ont été soumis à la commission de recours amiable dont 45 dossiers portaient sur des réclamations faites par les assurés et 3 dossiers relatifs à des demandes des employeurs. Les dossiers portaient principalement sur la contestation de la non-prise en charge de frais de santé (transports et autres) et de prestations en espèces, complémentaire santé solidaire et indemnités journalières (indu), demande de remise de dettes, point de départ pension, surcote, taux de pension, durée d'assurance et calcul pension, invalidité et capital décès, demande de remise de majorations de retard pour les cotisations employeurs et contestation d'un refus d'assimilation d'un organisme.

### COMMISSION D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES

**1 réunion**

La commission a abordé en 2025 les thématiques suivantes :

- les orientations stratégiques ;
- l'état des contentieux 2024.

### COMMISSION DES MARCHÉS

**4 réunions**

Instituée par l'arrêté du 19 juillet 2018 portant règlementation des marchés des organismes de sécurité sociale, la commission des marchés attribue les marchés pour les procédures d'achat formalisées et autorise la passation d'avenants en fonction de l'incidence financière.

En 2025, la commission des marchés a eu à statuer sur l'attribution des marchés portant sur :

- La mise en place d'une maintenance multi technique,
- les prestations à distance d'accompagnement et de services à destination des affiliés de la CRPCEN,
- les prestations de maintenance des logiciels de la suite peoplenet,
- les travaux d'entretien et de rénovation des immeubles à usage d'habitation, à usage commercial et de bureaux,
- les prestations de géomètre expert,
- la maintenance et le pilotage des appareils élévateurs,
- les prestations de nettoyage et traitement des nuisibles pour le compte,
- location maintenance et télérelève de compteurs d'eau et de compteurs d'énergie thermique,
- mise en place de prestations de services bancaires.

### GROUPE D'ÉTUDES DES RETRAITÉS ET DE SUBVENTION AUX ŒUVRES

**2 réunions**

La dissolution des comités du notariat et la signature d'une convention avec l'ARSN ont entraîné une fusion entre le GER et du GTSO effective depuis 2025. Le GERSO est chargé d'assurer un suivi et un contrôle sur les structures auxquelles la CRPCEN verse des subventions, afin notamment de garantir le bon usage des sommes qui leur sont allouées.

### COMMISSION D'ACTION SOCIALE

22 réunions (sans les CAS 2SR)

Jouant un rôle décisif en matière d'utilisation des fonds d'action sanitaire et sociale, cette commission analyse les résultats de la politique d'action sociale menée par la CRPCEN et fait des propositions d'adaptation, définit les conditions d'attribution des prestations et attribue des aides aux retraités et aux salariés du notariat (aides ménagères, aides ponctuelles, aides au handicap, etc.).

Ainsi, les deux sections de la commission d'action sociale ont eu à examiner 533 dossiers dont 442 ont fait l'objet d'accords, 80 rejets et 11 sursis. 31 assurés ont été suivis par l'association CRESUS en 2025, 20 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à l'activité physique adaptée réalisé par l'association SIEL BLEU.

### COMMISSION DE GESTION DES ACTIFS

4 réunions

Analyser et préparer les décisions relatives à la stratégie globale d'allocations d'actifs, assurer la gestion et l'administration globale du patrimoine des actifs immobiliers ou encore valider les programmes de rénovation et d'aménagement nécessaires ainsi que la validation et le suivi du schéma directeur 2021-2025 des 31 immeubles, telles sont les principales attributions de la commission de gestion des actifs.

À ce titre, en 2025 la commission a eu à prendre connaissance des performances du fonds actions dédié détenu par la CRPCEN, des allocations de disponibilités sur divers produits obligataires et bancaires, de l'évolution du parc locatif et des travaux entrepris pour l'entretien du patrimoine.

### COMMISSION DES COMPTES

1 réunion

Devenue facultative par les textes, la commission des comptes a été maintenue par décision du conseil d'administration du 9 décembre 2008 et renouvelée par décision du conseil d'administration du 21 juin 2011.

En cette année 2025, la commission des comptes a pour attribution, conformément à l'article 8 du règlement intérieur :

- d'examiner les comptes annuels et le rapport annuel du directeur comptable et financier ;
- de prendre connaissance du rapport des commissaires aux comptes ;
- de proposer au conseil d'administration l'approbation des comptes et l'affectation du résultat d'exercice.

### GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PATRIMOINE

#### IMMOBILIER

En 2024 un groupe de travail sur le patrimoine immobilier (GTP), spécifiquement dédié aux impacts du schéma financier du régime ferme contenu dans la LFSS 2024 a été mis en place. Ce groupe travaille en collaboration avec le service immobilier de la Caisse et a pour mission de proposer aux membres de la CGA et du CA des stratégies de gestion du patrimoine et d'évolution du parc locatif.

#### Il est composé de :

- Représentants notaires : Me Hubert Fabre et Me Jean-Patrick Prouvost ;
- Représentants Clercs et employés de notaires : Mme Lise Verdier et M. Serge Forest.

En 2025, il s'est réuni 6 fois afin de préparer les prérequis nécessaires à la cession des résidences, ces travaux seront poursuivis avec la nouvelle mandature.

## CERTIFICATION DES COMPTES DE LA CRPCEN

Les comptes de la CRPCEN ont été, une nouvelle fois, certifiés sans observation, ni réserve par le commissaire aux comptes (KPMG) confirmant ainsi les avis émis pour les exercices précédents. Cette certification atteste de la fiabilité des opérations réalisées et comptabilisées par la Caisse et de la pertinence des actions engagées en vue de sécuriser le système d'information et de mieux maîtriser les risques notamment dans le cadre du contrôle interne et de la lutte contre les fraudes. Par ailleurs, au regard de cette certification, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité, dans sa séance du 5 mai 2026, les comptes de l'exercice 2025. La reconnaissance de la qualité de ses comptes atteste des efforts réalisés par tous les services de la Caisse pour fiabiliser et sécuriser l'ensemble des opérations effectuées. Elle constitue ainsi un gage de qualité des données financières et comptables de la CRPCEN sur lesquelles s'appuient les instances dirigeantes du régime pour prendre des décisions de portée technique ou stratégique, fondamentales pour l'avenir du régime.

## MANDATURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2026 : ENTRE RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT

Le 12 mai 2026 ont eu lieu les élections pour le renouvellement du Conseil d'administration de la CRPCEN. C'est l'occasion de revenir en détail sur le bilan de la mandature 2021-2026 et des travaux menés par des administrateurs qui ont su se montrer impliqués et engagés pour préserver les intérêts de la CRPCEN dans un contexte politique qui a été particulièrement complexe.

### Des femmes et des hommes au service de la CRPCEN

La mandature 2021/2026 a été présidée par Christine MAUGÜÉ, présidente de la section de l'administration du Conseil d'Etat.

32 administrateurs ont apporté leur contribution à cette mandature :

- la vice-présidente notaire : Me Corinne FEUILLETTE-CADENNE, du 22 juin 2021 au 31 décembre 2024 puis Me Hubert FABRE qui lui a succédé par délibération au Conseil d'administration du 10 décembre 2024 ;
- le vice-président clerc : Serge FOREST ;
- le secrétaire notaire : Me Antoine DESMIERS DE LIGOUYER ;
- la secrétaire clerc : Lise VERDIER ;
- les administrateurs notaires titulaires : Maitres Jean-Patrick PROUVOST, Corinne FEUILLETTE-CADENNE, Michel GOLAIN, Jean-Philippe ANDRIEU, Bernard DUMAS et Arielle DUPONT-STIVAL.
- les administrateurs notaires suppléants : Maitres Daniel SPRUYT, Pascale CESSAC MEYRIGNAC, Serge CONSTANT, Philippe DELATTRE, Marc-François JACQUIER (démission fin 2022, remplacé par François JULIE depuis janvier 2023), Guy JUMERE LOUGRAND, Pascal MOURET, Hélène SELLIER-DUPONT (remplacée par Me Pierre-Henri LAURENT en 2025).
- les administrateurs titulaires représentant les clercs actifs : Erwan QUENTEL, Lucile BRUN, Karine CONDOURE, René SERNA et Sandra WISNIEWSKI.
- Une administratrice titulaire représentant les clercs pensionnés : Agnès MARRE.
- les administrateurs suppléants représentant les clercs actifs : Cédric BOMPARD, Séverine BOULANGER (fin de mandature en janvier 2025), Fabrice HILLADJIAN, Nathalie BERHAULT, Nadia LEFORT, Emmanuel DORÉ.
- les administrateurs suppléants représentant les clercs pensionnés : Louis-Marie ROCHARD, Christiane CCEUR.





### La mandature 2021-2026 en chiffres

Depuis son installation (séance du 22 juin 2021), le conseil d'administration de la CRPCEN se sera **réuni 27 fois**. (2 en 2021 / 4 en 2022 / 8 en 2023 / 7 en 2024 / 5 en 2025 / 2 prévus en 2026)

Environ **300 instances** auront été organisées (toutes commissions et groupes de travail confondus).

Les administrateurs ont eu à connaître une excellente situation financière du régime avec 5 exercices excédentaires. C'est sur la base de comptes certifiés sans observation ni réserve tout au long de la mandature que les administrateurs se sont penchés sur les chiffres du régime, l'avis rendu par le commissaire aux comptes et le rapport annuel de l'agent-comptable, notamment en commission des comptes.

### Les dossiers phares de la mandature

Tout au long des 5 années d'exercice de leur mission, les administrateurs ont eu à gérer de nombreux dossiers stratégiques à fort enjeux pour la CRPCEN.

Ainsi, le conseil a :

- procédé à l'analyse systématique des chiffres du régime et de la profession notariale, à l'appui de statistiques établies par les services de la Caisse et d'informations comptables
- définies et votées les orientations stratégiques de la CRPCEN ;
- procédé à la mise à jour du règlement intérieur ;
- signé la convention de subvention avec la fédération Habitat et humanisme ;
- décidé le groupement de commande pour le marché nettoyage des locaux et de la vitrerie des sièges sociaux ;
- décidé la mise en vente du chalet des Grands Monts, de la Villa Caroline, du chalet des Prariands et de la résidence Delcloy ;
- rédigé la saisine relative au projet de décret en Conseil d'Etat modifiant le décret n°90-1215 du 20 décembre 1990 et projet de décret simple modifiant l'article 4 du décret du 28 juin 1991 ;
- voté les budgets rectificatifs liés au leg d'un bien par un de nos assurés ;
- décidé la constitution du groupe de travail sur le patrimoine immobilier de la CRPCEN ;

### Les dossiers phares de la mandature (suite)

- voté la nomination de Julia COLOMBAT en tant que directrice comptable et financière de la CRPCEN ;
- décidé l'accompagnement de la création de l'association des retraités et salariés du notariat (ARSN) ;
- porté le projet de décret en Conseil d'Etat, modifiant le décret du 20 décembre 1990 et le projet de décret simple pris en application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;
- pris connaissance de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2026-2030.

Les administrateurs ont siégé avec assiduité tout au long de la mandature. Ils ont également eu l'occasion de partager des moments de convivialité en dehors de la Caisse dans le cadre d'un séminaire qui s'est tenu en décembre 2024 et portant sur la gestion du patrimoine immobilier et sur les orientations stratégiques de la CRPCEN.

### La médaille d'honneur de la CRPCEN : une récompense honorifique pour saluer l'engagement

Le dispositif de la médaille d'honneur créé en 2007 à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du régime, a permis de distinguer 7 personnalités au cours de la mandature 2021/2026.

Pour mémoire :

- Michel LEROY par décision du conseil d'administration du 24/05/2022 ;
- Maîtres François FENIES, Philippe FRANCOIS ; Robert SCHNEIDER,
- Evelyne LAOUISSI, Andrée BOUCHARLAT
- Pascal STROHL par décision du conseil d'administration du 04/10/2022 ;



**LE COMITÉ DE DIRECTION** au 31 décembre 2025



**Olivier MANIETTE**  
DIRECTEUR



**Julia COLOMBAT**  
DIRECTRICE COMPTABLE  
ET FINANCIÈRE  
DEPUIS LE 17/06/2025



**Olivier SAILLY**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



**Flavie LABORIE**  
DIRECTRICE ADJOINTE  
EN CHARGE DE LA STRATÉGIE



**Alexandra AUCLAIR**  
DIRECTRICE DE CABINET  
JUSQU'AU 15/09/2025



**Peggy SAINT ALBIN**  
RESPONSABLE DES RELATIONS  
AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET DE LA COORDINATION DU CODIR



**Hélène COMBARIEU**  
DIRECTRICE  
DÉLÉGUÉE



**Nicolas DOUADY**  
DIRECTEUR DES SERVICES  
AUX BÉNÉFICIAIRES  
CHEF DE CABINET  
À COMPTER DU 15/09/2025



**Stéphanie DECLERCQ**  
DIRECTRICE DES SYSTÈMES  
D'INFORMATION ET DE LA  
MAÎTRISE D'OUVRAGE

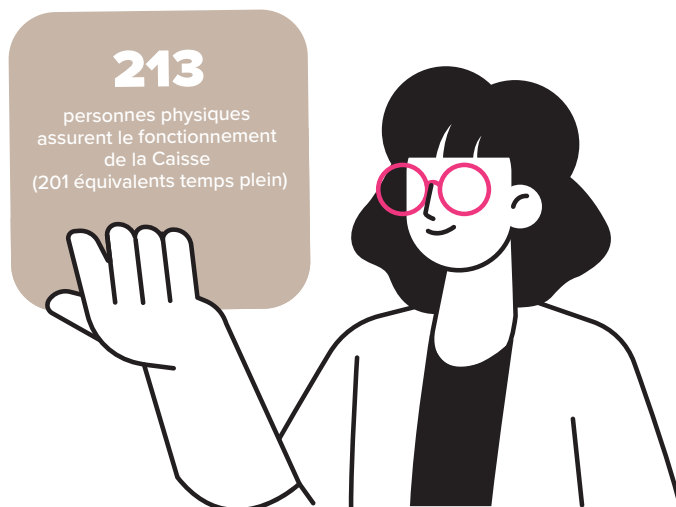
## LES EFFECTIFS

Situés au 5 bis rue de Madrid et au 76 boulevard Haussmann à PARIS, à l'exception d'**1 inspecteur** du recouvrement (1 inspecteur au 31/12/2025), **213 salariés** assurent quotidiennement le fonctionnement de la CRPCEN et répondent aux préoccupations des affiliés.

Au 31/12/2025

**213** personnes employées en CDI assurent quotidiennement le fonctionnement de la CRPCEN : 201 personnes physiques en gestion administrative + 7 au service immobilier + 5 au cercle social, correspondant à

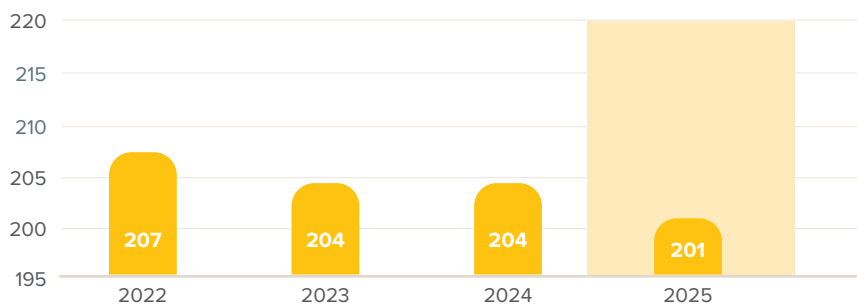
**201** équivalents temps plein pour la gestion administrative



### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE GESTION ADMINISTRATIVE

(EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN THÉORIQUES)

Nombre de salariés en CDI / ETP (hors service immobilier)\*



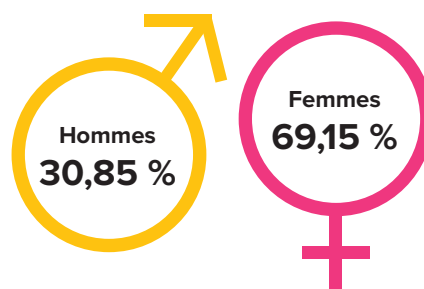
Autres effectifs non compris en gestion administrative :

**7** salariés attachés au service immobilier

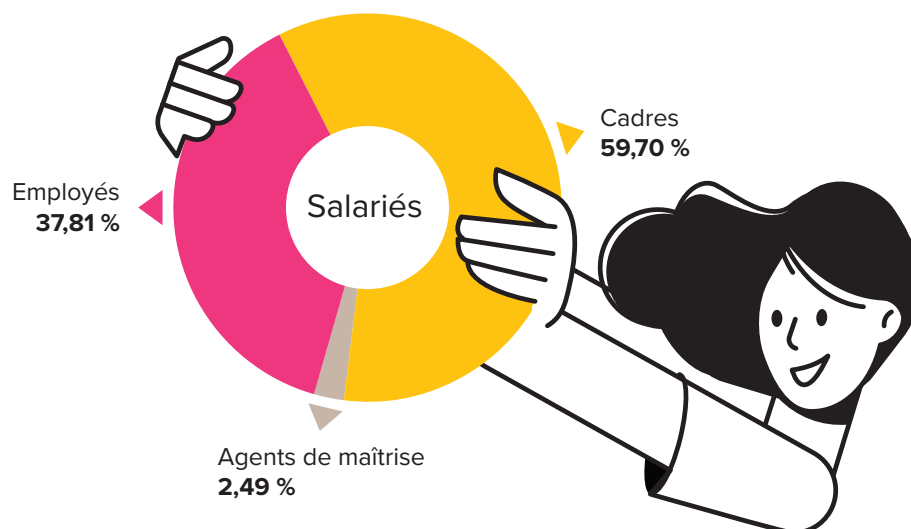
**5** CDI affectés au restaurant de l'entreprise - le cercle social

\*19 gardiens d'immeubles (dépense impactant la gestion immobilière)

### RÉPARTITION PAR SEXE (GESTION ADMINISTRATIVE)



## RÉPARTITION PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES



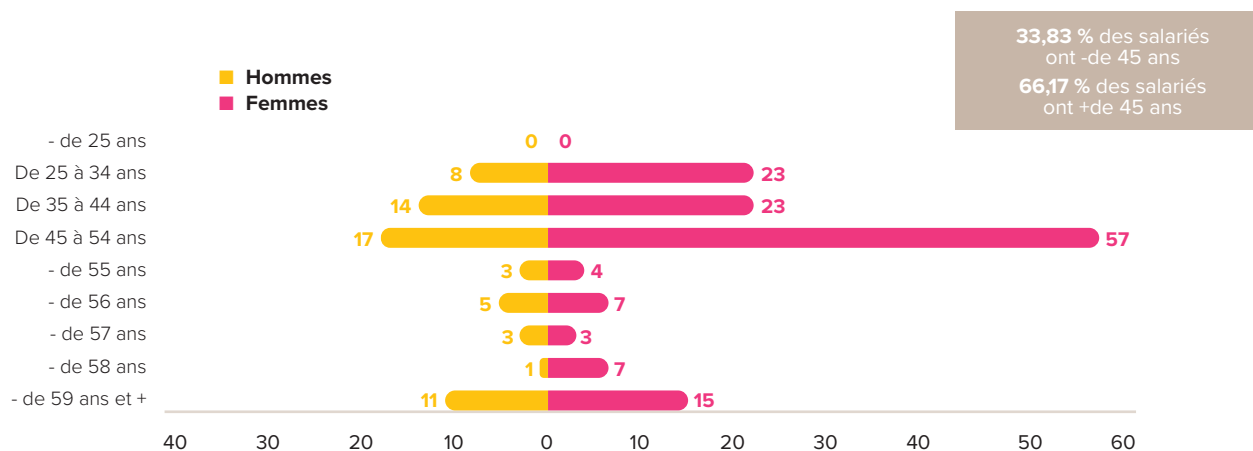
## LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

10 réunions Négociations Annuelles Obligatoires

11 réunions Comité Social et économique

## RÉPARTITION PAR ÂGE (GESTION ADMINISTRATIVE) MOUVEMENTS DE PERSONNEL / ANCIENNETÉ / TEMPS PARTIEL

Les effectifs de la CRPCEN sont à l'image de la population du notariat, à savoir essentiellement féminins (68,14 %) et âgés en moyenne de 47 ans.



# RAPPORT D'ACTIVITÉ



Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires  
5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS Cedex 08 - [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)